



communiqué

Date

Le 2 juin 1989

Nº 123

Pour publication

SIGNATURE D'UN NOUVEL ACCORD SUR LE TRANSPORT AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET LES PAYS-BAS

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Benoît Bouchard, ministre des Transports, ont annoncé aujourd'hui la signature par le Canada et les Pays-Bas d'un nouvel accord sur le transport aérien.

L'honorable Benoît Bouchard a signé l'accord au nom du Canada lors d'une cérémonie tenue aujourd'hui à l'Aéroport international d'Ottawa. Mme Neelie Smit-Kroes, ministre des Transports, et Son Excellence Jan F.E. Breman, ambassadeur au Canada, ont fait de même pour les Pays-Bas.

M. Bouchard a parlé du nouvel accord comme étant l'un des plus importants accords bilatéraux signés par le Canada en matière de transport aérien: "Je suis particulièrement heureux de voir que sept villes canadiennes bénéficieront désormais de liaisons aériennes directes avec Amsterdam". M. Clark a également applaudi l'accord, précisant "que ce traité renforce les relations déjà étroites qui existent entre le Canada et les Pays-Bas".

L'accord permettra aux Lignes aériennes Canadien International d'accroître ses liaisons avec Amsterdam. Canadien International assure des services aériens vers Amsterdam depuis Vancouver, Edmonton, Calgary, Toronto et Halifax, et les vols se poursuivent en direction de cinq autres villes européennes.

À la suite de l'Accord, Wardair International a commencé le 1^{er} juin à offrir des services aériens en direction des Pays-Bas, les vols partant de Vancouver, Edmonton et Toronto.

.../2